

DÉCISION MUNICIPALE

2025- 080

Service : Finances – commande publique

Références : LD

Objet : Marché 2025_13 – Réhabilitation de l'Hôtel de Ville - Aile Condorcet

Le Maire de la Ville de Couëron,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus particulièrement l'article L.2122-22 ;

Vu les articles L.2123-1 et R.2123-1 à R.2123-7 du Code de la commande publique relatifs aux marchés passés selon une procédure adaptée ;

Vu l'article L.2125-1 du Code de la commande publique relatifs aux techniques d'achat ;

Vu la délibération n°2020-24 du 3 juillet 2020, par laquelle le conseil municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article L.2122-22 susvisé ;

Considérant la consultation lancée en procédure adaptée relative à la réhabilitation de l'Hôtel de Ville - Aile Condorcet ;

Considérant l'avis d'appel public à la concurrence paru au Moniteur le 14 mars 2025 (annonce n° AO-2512-3084 et sur le profil acheteur le 14 mars 2025 ;

Considérant les offres économiquement les plus avantageuses proposées par les entreprises au regard des critères de jugement des offres ;

Considérant l'avis de la commission d'appel d'offres en date du 22 mai 2025 ;

décide

Article 1 : De signer les actes d'engagements des lots n°01 à 08 du marché de réhabilitation de l'Hôtel de Ville - Aile Condorcet en retenant :

Lot n° 01 – Désamiantage

La proposition de l'entreprise EGD SAS a été retenue pour un montant total forfaitaire de 41 376,15 € HT.

Lot n° 02 - Démolition – gros œuvre

La proposition de l'entreprise BOISSEAU BATIMENT a été retenue pour un montant total forfaitaire de 62 500,00 € HT.

Lot n° 03 - Couverture ardoise – zinguerie

La proposition de l'entreprise AXIMA a été retenue pour un montant total forfaitaire de 14 035,40 € HT.

Lot n° 04 - Menuiseries extérieures

La proposition de l'entreprise JUIGNET ARMAND a été retenue pour un montant total forfaitaire de 9 870,80 € HT.

Lot n° 05 - Menuiseries intérieures – renforcement de plancher bois

La proposition de l'entreprise AMH a été retenue pour un montant total forfaitaire de 120 560,92 € HT.

Lot n° 06 - Cloisons sèches – plafonds plaques de plâtre – faïence

La proposition de l'entreprise ADI AMENAGEMENT a été retenue pour un montant total forfaitaire de 95 502,75 € HT avec variante à 13 086,93 € HT, soit un total de 108 589,68 € HT.

Lot n° 07 - Peinture et sols collés

La proposition de l'entreprise ABITAT SERVICES a été retenue pour un montant total forfaitaire de 49 895,53 € HT.

Lot n° 08 - Plafonds suspendus – isolation

La proposition de l'entreprise PLAFISOL a été retenue pour un montant total forfaitaire de 12 874,50 € HT.

Article 2 : D'imputer le paiement de ces prestations sur le budget principal de la Ville

Article 3 : La présente décision sera publiée conformément aux articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

A Couëron, le 11 / 06 / 2025



Carole Grelaud
Maire